



LA PRÉFECTURE COMMUNIQUE

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DU CADRE DE VIE
Bureau de l'environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Une enquête publique au titre du code de l'environnement et du code forestier préalable au projet de mobilisation de la source Edgar Avril, situé sur le territoire de la commune du Tampon, a été prescrite par arrêté préfectoral n° 2016-2060/SG/DRCTCV en date du 13 octobre 2016 portant sur l'autorisation « loi sur l'eau avec étude d'impact »

Le responsable du projet est : **CASUD** - 379, rue Hubert Delisle - B.P 437 - 97438 LE TAMPON CEDEX

Les caractéristiques principales du projet sont les suivantes :

Le projet comprend divers travaux situés d'une part, au niveau du captage et d'autre part, sur le réseau d'adduction sur un linéaire d'environ 4,5 km :

- la réalisation d'un captage (altitude 857m NGR), au Nord en contrebas du Piton Rouge, sur la parcelle cadastrale 422, section EB ;
- la création d'une passerelle franchissant le Bras de Sainte-Suzanne environ 2,7 km en amont de l'îlet habité de Grand Bassin, sur le cours d'eau pérenne classé au domaine public fluvial (DPF), en remplacement de la passerelle des Hirondelles ;
- la création d'une nouvelle station de refoulement (Edgar Avril, altitude 832m NGR) et l'extension de la station de refoulement existante (Pont du Diable, altitude 1 037 m NGR), situées toutes deux le long du sentier qui remonte au Belvédère de Bois Court, jusqu'au réservoir existant (altitude 1 400m NGR) ;
- la mise en place d'un nouveau réseau d'adduction gravitaire entre le captage Edgar Avril et la nouvelle station, ainsi que la pose d'une canalisation de refoulement entre celle-ci et la station du Pont du Diable ;
- le défrichement d'un peu plus de 5 200 m² de terrain boisé.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier, comprenant notamment l'avis de l'autorité environnementale et l'étude d'impact, sera déposé **du 22 novembre 2016 au 22 décembre 2016 inclus**, à la mairie principale du Tampon.

Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou, les adresser par écrit, au siège de l'enquête (mairie principale du Tampon- Hôtel de Ville rue Hubert Delisle - 97838 LE TAMPON CEDEX), à l'intention du commissaire enquêteur, qui recevra en personne les observations du public aux jours et heures suivants :

Mairie principale du Tampon

le 22 novembre 2016	de 09 heures à 12 heures
le 29 novembre 2016	de 13 heures à 16 heures
le 08 décembre 2016	de 09 heures à 12 heures
le 22 décembre 2016	de 13 heures à 16 heures

Sont désignés en qualité de commissaire enquêteur titulaire Monsieur Paul Emilien ETNARD et commissaire enquêteur suppléant Monsieur Jean-François AUBER. Le commissaire enquêteur formulera son avis dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pourra être consultée et tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique à la mairie du Tampon, à la sous-préfecture de Saint-Pierre et à la préfecture (direction des relations avec les collectivités territoriales et du cadre de vie - bureau de l'environnement - situé au 26, avenue de la Victoire - Saint-Denis).